

# Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail

Rapport annuel  
**2018–2019**

Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail  
Rapport annuel 2018-2019

Province du Nouveau-Brunswick  
C.P. 6000, Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1 CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-4605-2423-7 (version imprimée)  
ISBN 978-1-4605-2422-0 (version française en ligne)  
ISBN 978-1-4605-2421-3 (version anglaise en ligne)

ISSN : 1919-7675 (version imprimée bilingue)  
ISSN : 2368-8122 (version française en ligne)  
ISSN : 1920-7212 (version anglaise en ligne)

12596 | 2020.01 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

## Lettres d'accompagnement

### Du ministre à la lieutenant-gouverneure

L'honorable Brenda Louise Murphy  
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenant-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenant-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération,



Le ministre  
Trevor A. Holder

---

### De la sous-ministre au ministre

L'honorable Trevor A. Holder

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail du gouvernement du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération,



La sous-ministre,  
Sadie Perron

# Table de matières

Message du ministre . . . . .	1
Message de la sous-ministre . . . . .	2
Grandes priorités du gouvernement . . . . .	3
Faits saillants . . . . .	4
Mesures de rendement. . . . .	5
Survol des activités du Ministère. . . . .	11
Vue d'ensemble et faits saillants des divisions . . . . .	12
Information financière . . . . .	22
Résumé des activités de dotation . . . . .	26
Résumé des projets de loi et des activités législatives . . . . .	27
Résumé des activités liées aux langues officielles . . . . .	28
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général . . . . .	29
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i> . . . . .	31
Annexe A. . . . .	32

# Message du ministre

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail joue un rôle déterminant dans la réussite du Nouveau-Brunswick. Concentrés sur les enjeux sociaux et économiques ainsi que sur le développement communautaire, nous sommes particulièrement bien placés pour développer une main-d'œuvre hautement qualifiée et productive.

Au cours des dix prochaines années, le ministère prédit que 120 000 emplois deviendront disponibles dans la province. Donc il y aura probablement plus d'emplois que de personnes qui peuvent y pourvoir.

En 2018-2019, le ministère a cherché à pallier les pénuries de main-d'œuvre actuelles tout en se préparant pour la demande avenir. Nous l'avons fait en aidant les gens du Nouveau-Brunswick à accéder à l'éducation postsecondaire, en attirant et en retenant les nouveaux arrivants dans la province et en aidant les chercheurs d'emplois et les employeurs à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Nous cherchons aussi à favoriser des milieux de travail sécuritaires et équitables pour les travailleurs et les entreprises de la province.

Notre gouvernement s'est engagé à aligner ses mesures de soutien pour aider les gens du Nouveau-Brunswick pendant que nous développons notre économie et bâtissons une meilleure province.

Je remercie les employés du ministère qui travaillent fort chaque jour pour améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'T. Holder'.

Trevor A. Holder  
Ministre

# Message de la sous-ministre

Le rapport annuel 2018-2019 présente les mesures et les initiatives du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail entre le 1<sup>er</sup> avril 2018 et le 31 mars 2019.

Le ministère a continué de travailler à sa priorité stratégique qui est de développer une main-d'œuvre qualifiée qui est alignée sur les demandes du marché du travail du Nouveau-Brunswick.

Reconnaissant que l'immigration et la croissance démographique sont essentielles au succès de la province, le ministère a accueilli plus de nouveaux arrivants dans la province que jamais auparavant.

Le ministère sait que le marché du travail change et que nos activités doivent aussi changer. Nous continuerons à rechercher des moyens d'aligner nos mesures de soutien pour aider les employeurs et les chercheurs d'emploi, qui permettront de répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail de la province.

Le ministère a travaillé avec Travail sécuritaire NB à la mise en œuvre de mesures législatives qui créeront une stabilité à long terme du régime d'indemnisation des travailleurs tout en offrant une stabilité financière aux employeurs de la province et en veillant à protéger les prestations versées aux travailleurs blessés.

Le ministère a rassemblé les intervenants du Nouveau-Brunswick, qui utilisent l'information sur le marché du travail, lors du premier forum de l'information sur le marché du travail qui a permis aux participants de mettre en commun les constats de la recherche et les données avec des experts dans leur domaine.

Le ministère a continué d'appuyer les étudiants qui accèdent à l'éducation postsecondaire en leur offrant une aide financière immédiate sous la forme de bourses, de subventions et de prêts.

Il s'agit là de quelques-unes de nos réalisations au cours du dernier exercice. Aucun des succès du ministère n'aurait été possible sans l'engagement et la vaillance de ses employés, dont je remercie le dévouement à l'égard de la province.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sadie Perron', is centered on the page.

Sadie Perron  
Sous-ministre

# Grandes priorités du gouvernement

## Gestion de la stratégie et des opérations

Le GNB utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour élaborer, communiquer et réviser les stratégies. Ce processus procure à la fonction publique un moyen éprouvé d'exécuter la stratégie, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités :

## Gouvernement abordable et prêt à agir

Mettre de l'ordre dans nos finances permettra au gouvernement d'être prêt à agir et de fournir des services publics viables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

## Soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

## Éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

## Secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Il est avantageux d'augmenter, pour notre province, les investissements du secteur privé, accroître notre main-d'oeuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles.

## Communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Des communautés plus dynamiques et viables donnent une province plus résiliente.

## Organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de la province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en profitent.

# Faits saillants

Durant l'exercice financier 2018-2019, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'est concentré sur plusieurs priorités stratégiques.

- Octroi d'un financement de 12 millions de dollars pour appuyer des projets et des programmes de recherche et d'innovation principalement par l'intermédiaire de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, notamment le financement de 74 bourses du Fonds pour l'innovation en recherche/de R3, de 13 postes de professionnels en recherche d'une durée de deux ans, de 227 bourses d'études supérieures pluriannuelles du Nouveau-Brunswick et de 212 postes d'adjoint à la recherche.
- Annonce d'un programme de bourses renouvelées pour droits de scolarité auxquelles seront admissibles les personnes inscrites dans les universités et les collèges privés au Nouveau-Brunswick.
- Hôte du premier Forum annuel d'information sur le marché du travail (IMT) rassemblant les intervenants au Nouveau-Brunswick qui travaillent avec l'IMT. Le Forum IMT de 2018 a permis aux participants de mettre en commun les constats de la recherche et les données avec d'autres experts dans leur domaine.
- Lancement d'une nouvelle plateforme en ligne *Profils des professions* sur [emploisNB.ca](http://emploisNB.ca), qui fournit de l'information sur des centaines de professions au Nouveau-Brunswick.
- Dépôt du projet de loi 2 donnant suite aux priorités indiquées par le *Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB* : le Tribunal d'appel des accidents du travail, les prestations et la période d'attente de trois jours.
- Tenue de huit salons de l'emploi virtuels dans la province pour la première fois qui ont attiré plus de 2 500 chercheurs d'emploi de par le monde et ont permis la participation de plus de 120 entreprises du Nouveau-Brunswick.
- Investissement dans les collections sur la santé mentale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick en partenariat avec MindCare NB et la Banque royale du Canada.
- Augmentation des inscriptions à l'apprentissage de 9 % (102) et des certificats d'aptitude délivrés de 1 % (7) par rapport à l'exercice précédent.
- Attraction de 2 291 immigrants dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, ce qui représente une augmentation de 49 % par rapport à l'année civile 2017.
- Poursuite du travail en partenariat avec plusieurs intervenants clés dans l'avancement de *Prêt pour l'avenir NB*. Reposant sur une vision commune, cette initiative provinciale place la province comme chef de file au Canada. Ses objectifs principaux sont d'améliorer les possibilités d'apprentissage expérientiel en tirant parti des contributions des étudiants à la main-d'œuvre tout en poursuivant leurs études, en augmentant le nombre d'employeurs investissant dans une main-d'œuvre hautement qualifiée et en augmentant le nombre d'étudiants demeurant, poursuivant leurs études et travaillant au Nouveau-Brunswick.



# Mesures de rendement

Les **mesures du rendement** devraient inclure un tableau de bord équilibré d'objectifs et de mesures établies par l'équipe de la haute direction de chaque ministère. Ces mesures sont catégorisées par thème stratégique : gouvernement abordable et prêt à agir; éducation de première classe; soins de santé publics fiables; secteur privé dynamisé; communautés dynamiques et viables et organisation hautement performante.

## Tableau de bord équilibré

Objectifs	Mesures
<b>Gouvernement abordable et prêt à agir</b>	
Éliminer les déficits et réduire la dette.	Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.
<b>Secteur privé dynamisé</b>	
Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.	Le nombre d'immigrants économiques venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.
Accroître la main-d'œuvre par l'immigration tout en maintenant l'équilibre linguistique unique du Nouveau-Brunswick.	Le nombre d'immigrants économiques venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

## Gouvernement abordable et prêt à agir

### Objectif de la mesure

Éliminer les déficits et réduire la dette.

### Mesure

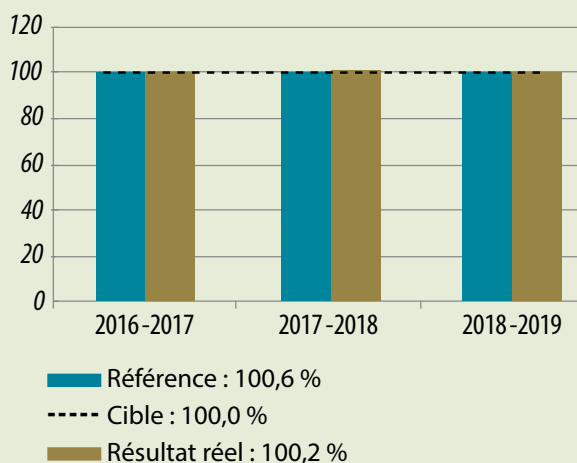
Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.

### Description de la mesure

Le rapport détermine si le ministère s'en tient au budget des dépenses qui est déposé au début de l'exercice financier. Le rapport dépassera 100 % si les dépenses sont supérieures au budget et il sera inférieur à 100 % si les dépenses sont inférieures au budget.

Année	Référence	Cible	Résultat réel
2018-2019	100,6 %	100 %	100,2 %
2017-2018	100,1 %	100 %	100,6 %
2016-2017	100,2 %	100 %	100,1 %

### Rendement général



Le montant brut du budget au compte ordinaire 2018-2019 du ministère s'établissait à 648 038 393 \$. Les dépenses réelles ont totalisé 649 511 587 \$, ce qui représente un écart de 1 473 194 \$ (dépassement des dépenses) par rapport au budget.

L'écart était surtout attribuable aux dépenses accrues dans le Programme d'aide financière aux étudiants à cause d'un financement accru aux étudiants ainsi que de frais d'intérêt et de coûts plus élevés pour

les provisions pour pertes. Cela a été partiellement compensé par les dépenses inférieures au budget dans divers programmes au ministère.

### Raison d'être de cette mesure

Les Néo-Brunswickois veulent avoir l'assurance que leurs impôts ajoutent de la valeur et sont dépensés comme il le faut. Pour assurer la viabilité à long terme des budgets, les ministères doivent fournir des programmes et des services à la population du Nouveau-Brunswick tout en veillant à rester dans les limites de leur budget.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour atteindre cette cible, le ministère a réalisé le projet suivant : La surveillance continue des dépenses.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre par l'immigration.

### Mesure

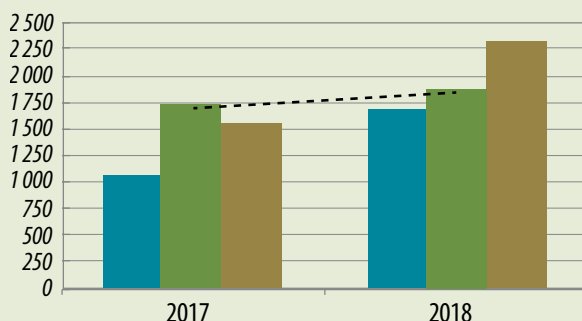
Le nombre d'immigrants économiques venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

### Description de la mesure

La mesure est la somme du nombre d'immigrants désignés par le Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile en vue d'une résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Elle exclut les réfugiés et les autres programmes d'immigration humanitaire et fédéraux. La mesure comprend seulement le candidat principal, et non son conjoint et sa famille (soit 1 900 travailleurs reçus par la voie de l'un de ces programmes, ce qui pourrait se traduire par un nombre maximal de 5 000 immigrants lorsque le conjoint et les enfants sont comptés). Le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique a été lancé en mars 2017 et entamait sa deuxième année d'activité en 2018. Par la voie des négociations fédérales et en raison du succès manifeste du Nouveau-Brunswick, la province a réussi à obtenir l'allocation d'autres candidatures dans le cadre du programme.

### Rendement général

Année	Référence	Cible	Résultat réel
2017	1 050 (allocation)	1 696	1 542
2018*	1 650 (allocation)	1 850	2 291*



\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2018 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports du gouvernement fédéral.

- Référence : 1 650 (allocation)
- Cible : 1 850 (625 par le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, 425 par le volet Entrée express et 800 par le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique)
- Résultat réel : 2 291 (639 par le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, 544 par le volet Entrée express et 1 108 par le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique)

### Raison d'être de cette mesure

Compte tenu du rétrécissement du marché du travail au Nouveau-Brunswick au cours des dernières années, les employeurs trouvent qu'il est de plus en plus difficile de trouver des travailleurs pour répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. L'immigration économique (les immigrants ayant l'éducation et les compétences nécessaires pour le marché du travail) est vue comme une possibilité déterminante afin de combler nos pénuries de main-d'œuvre.

### Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Programme pilote d'immigration a été lancé en 2017. L'élan suscité au cours de la première année du Programme a permis à la province de continuer de miser sur son succès, ce qui a mené à une année de croissance globale record en 2018. En raison de la popularité générale du programme et des employeurs du Nouveau-Brunswick ayant recours à l'immigration plus que jamais, les collectivités et les organismes d'établissement des immigrants au Nouveau-Brunswick se sont engagés davantage et se sont associés à la province pour établir et intégrer avec succès les Néo-Canadiens. Le programme a continué d'attirer et de conserver des talents venant de partout dans le monde tout en appuyant la croissance démographique et en comblant les pénuries de main-d'œuvre. Les activités dans le cadre du Programme ont compris notamment le recrutement d'employeurs ainsi que le recrutement d'immigrants parmi les travailleurs qualifiés et les étudiants étrangers.

La province a récemment mené une campagne de sensibilisation publique, qui comprenait une prise de contact avec les communautés afin d'aider la population à comprendre la situation démographique actuelle et l'importance de l'immigration, en soulignant ses nombreux avantages et le rôle des collectivités accueillantes.

## Secteur privé dynamisé

### Objectif de la mesure

Accroître la main-d'œuvre par l'immigration tout en maintenant l'équilibre linguistique unique du Nouveau-Brunswick.

### Mesure

Le nombre d'immigrants francophones venant au Nouveau-Brunswick dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique.

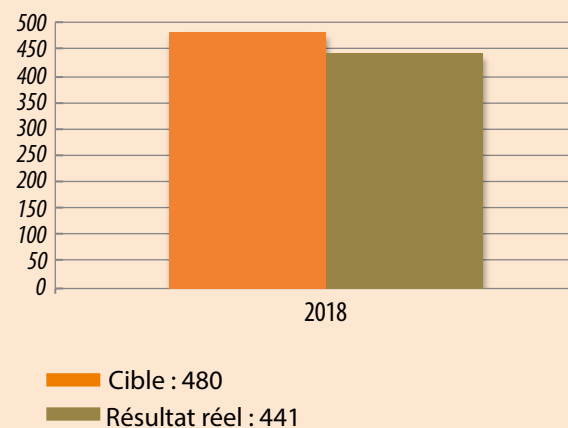
### Description de la mesure

La mesure est la somme du nombre d'immigrants francophones désignés par la province du Nouveau-Brunswick au cours de l'année civile en vue d'une résidence permanente dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick, du volet Entrée express et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Elle exclut les réfugiés et les autres programmes d'immigration humanitaire et fédéraux. Elle comprend seulement le candidat principal, et non son conjoint et sa famille (soit 500 travailleurs francophones reçus par la voie de l'un de ces programmes, ce qui pourrait se traduire par un nombre maximal de 1 300 immigrants francophones lorsque le conjoint et les enfants sont comptés).

### Rendement général

Année	Référence	Résultat réel
2018*	480	441*

\* Ces données sont déclarées en fonction de l'année civile 2018 afin de correspondre aux dates fixées pour les rapports du gouvernement fédéral.



### Raison d'être de cette mesure?

Pour maintenir l'équilibre linguistique de la province, le gouvernement a fait de l'augmentation de l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick une priorité depuis plusieurs années. La province a comme cible d'augmenter l'immigration francophone de 2 % par année et un objectif ambitieux de 33 % d'ici 2024. En 2018, le ministère a atteint 31 % des immigrants francophones dans le Programme des candidats de la province et 19 % dans l'ensemble des programmes provinciaux.

Il est important de souligner que le Nouveau-Brunswick continue d'augmenter le nombre de désignations francophones d'une année à l'autre. Cependant, dans le contexte des augmentations récentes de l'immigration provinciale, le Nouveau-Brunswick a maintenant besoin d'attirer et de désigner plus de candidats francophones afin d'atteindre ses cibles. Bien que l'immigration francophone demeure une priorité dans l'ensemble des programmes d'immigration du gouvernement provincial, le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique est principalement dicté par les employeurs du Nouveau-Brunswick et vise à les aider à répondre à leurs besoins en matière de main-d'œuvre. Le ministère travaille avec les employeurs locaux afin de continuer d'augmenter l'immigration francophone au Nouveau-Brunswick.

### Quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Pour attirer des nouveaux arrivants francophones dans les collectivités de la province, le Nouveau-Brunswick a participé à de nombreuses activités de promotion dont :

- La promotion auprès des étudiants étrangers;
- La Foire nationale de l'emploi de Destination Canada (Paris et Bruxelles);
- La promotion en collaboration avec les ambassades du Canada (France, Belgique, Suisse, Roumanie et Ukraine);
- Destination Acadie (avec la Nouvelle-Écosse et les ambassades du Canada) au Maroc et à Londres;
- Le Festival interceltique de Lorient, le Festival pause guitare d'Albi et le Festival de Spa (France et Belgique);
- La Semaine canadienne (France);

- Des séances d'information à Maurice, au Madagascar et en Côte d'Ivoire;
- Des webinaires dans les pays francophones avec l'aide de l'ambassade du Canada.

La province a aussi mené une campagne de sensibilisation publique, qui comprenait une prise de contact avec les communautés francophones pour aider les gens du Nouveau-Brunswick à comprendre la situation démographique actuelle et l'importance de l'immigration, en soulignant ses nombreux avantages et le rôle des collectivités accueillantes.

# Survol des activités du Ministère

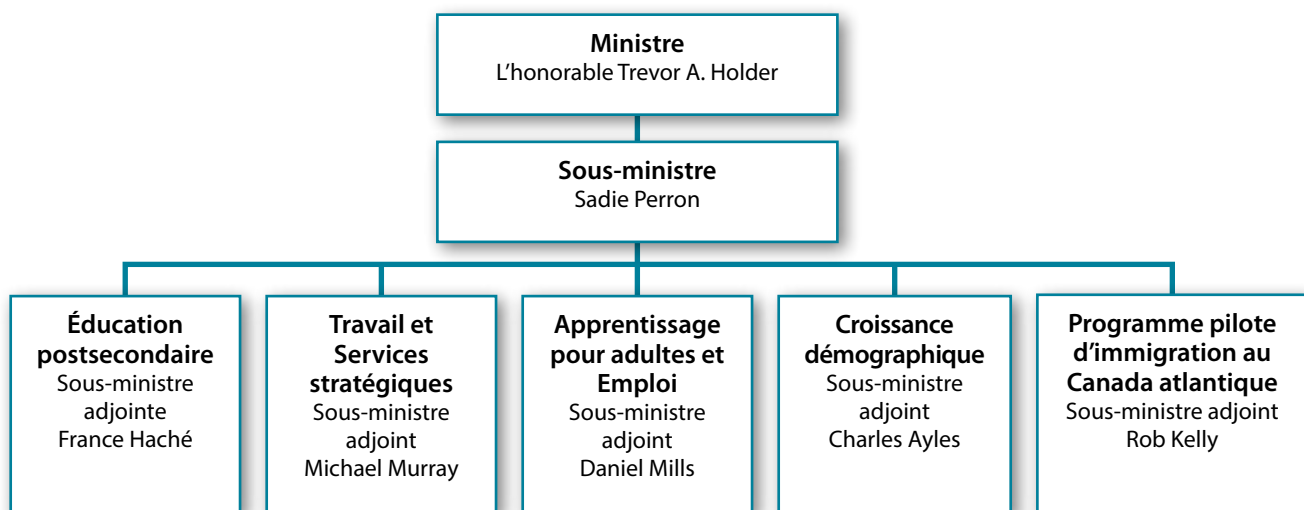
## Mission

Le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a pour mission de donner aux citoyens les moyens d'acquérir les compétences et les connaissances nécessaires pour réussir au Nouveau-Brunswick, province où ils peuvent vivre, apprendre et travailler dans un milieu équitable, sûr et inclusif. Le ministère cherche aussi à développer une main-d'œuvre et une population qualifiées, hautement compétentes et productives au moyen de programmes et de services novateurs qui contribuent à la prospérité de la province.

## Vision

Nous envisageons un Nouveau-Brunswick prospère, où les établissements d'enseignement postsecondaire, les entreprises, les communautés, et le gouvernement collaborent pour encourager l'innovation, la diversité et les possibilités d'emploi.

## Organigramme de haut niveau



# Vue d'ensemble et faits saillants des divisions

## Division de l'Éducation postsecondaire

La **Division de l'éducation postsecondaire** est responsable de la surveillance du système d'éducation postsecondaire, y compris les universités et collèges publics et privés, de la prestation des programmes d'aide financière aux étudiants et du fonctionnement du New Brunswick College of Craft and Design. La division offre des fonds aux établissements publics avec lesquels elle travaille de près à l'avancement de la recherche prioritaire et à la mise sur pied de projets axés sur les étudiants visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire, à créer des possibilités d'apprentissage expérientiel, à établir des cheminements menant avec succès à l'obtention d'un diplôme et à faciliter les transferts de crédits entre les établissements publics.

La division comprend la Direction des relations postsecondaires, la Direction de la recherche et des initiatives stratégiques, la Direction des services financiers pour étudiants et le New Brunswick College of Craft and Design.

La **Direction des relations postsecondaires** voit à la promotion de l'éducation postsecondaire dans la province en collaborant avec les établissements d'enseignement postsecondaire. La direction compte trois unités : l'Unité des relations avec les universités publiques, l'Unité des relations avec les collèges communautaires et l'Unité de la formation professionnelle dans le secteur privé. Elle fournit des avis et des conseils concernant l'administration d'un financement annuel aux universités publiques par l'intermédiaire de la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes. Elle appuie et conseille le ministre dans l'exécution des responsabilités du GNB en vertu de la *Loi sur les collèges communautaires du Nouveau-Brunswick*. Elle est aussi responsable de l'application de la *Loi sur l'attribution de grades universitaires* et la *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé*. La *Loi sur la formation professionnelle dans le secteur privé* régleme tous les collèges privés de formation professionnelle dans la province et garantit que les étudiants sont protégés financièrement en cas de fermeture d'un collège.

### Faits saillants

- ♦ Le GNB a investi 94,8 millions de dollars dans les activités des deux collèges communautaires.
- ♦ Il a investi 227,1 millions de dollars dans les quatre universités publiques et le Collège de technologie forestière des Maritimes.

La **Direction de la recherche et des initiatives stratégiques** améliore l'accès à l'éducation postsecondaire et à la formation, favorise une culture de recherche et d'innovation dans la province grâce aux établissements postsecondaires publics et encourage la transition vers l'éducation postsecondaire puis vers le marché du travail. Elle encourage la communication intergouvernementale sur les enjeux de l'éducation postsecondaire et collabore avec les autres gouvernements afin d'harmoniser les priorités stratégiques avec le secteur de l'éducation de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année. Elle donne des conseils ayant trait au secteur de l'éducation postsecondaire.

### Faits saillants

- ♦ Octroi d'un financement de 12 millions de dollars pour appuyer des projets et des programmes de recherche et d'innovation principalement par l'intermédiaire de la Fondation de l'innovation du Nouveau-Brunswick, notamment le financement de 74 bourses du Fonds pour l'innovation en recherche/de R3, de 13 postes de professionnels en recherche d'une durée de deux ans, de 227 bourses d'études supérieures pluriannuelles du Nouveau-Brunswick et de 212 postes d'adjoint à la recherche.



- ◆ Octroi d'un montant de 2,7 millions de dollars aux établissements postsecondaires publics pour appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de programmes pilotes et d'autres initiatives visant à accroître l'accès à l'éducation postsecondaire des étudiants, en particulier ceux venant de groupes sous-représentés, comme les Premières Nations et les personnes ayant un handicap.

Le **New Brunswick College of Craft and Design** (NBCCD) a le mandat provincial de devenir un centre d'excellence et de bâtir une communauté de pratique professionnelle en offrant une formation appliquée et entrepreneuriale en artisanat et en design. Il offre deux programmes menant à un certificat (Fondements de l'art visuel et « Advanced Studio Practice ») et huit programmes menant à un diplôme (arts visuels autochtones, création de mode, dessin textile, céramique, joaillerie et orfèvrerie, graphisme, médias numériques et photographie).

### Faits saillants

- ◆ Le NBCCD a reçu une subvention de fonctionnement de 3,3 millions de dollars, servants à financer 282 places.
- ◆ Il y a eu 179 diplômés en 2018-2019 contre 151 en 2017-2018.

La **Direction des services financiers aux étudiants administre** et exécute les programmes d'aide financière aux étudiants des gouvernements fédéral et provincial. Elle encourage l'accès à l'éducation postsecondaire en accordant aux étudiants admissibles qui résident au Nouveau-Brunswick une aide financière en fonction de leurs besoins. Elle voit à mettre en œuvre les changements aux programmes et aux politiques. Elle est aussi chargée de l'amélioration continue de son offre de services pour veiller à ce que l'aide financière aux étudiants réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Elle fournit de l'information aux intervenants et aux partenaires, dont les établissements d'enseignement, pour faciliter le versement d'une aide financière aux étudiants de la province.

### Faits saillants

- ◆ Administration de 205,6 millions de dollars sous la forme d'aide financière accordée à 15 281 étudiants.
- ◆ Annonce d'un programme de bourses renouvelées pour droits de scolarité auxquelles seront admissibles les personnes inscrites dans les universités et les collèges privés au Nouveau-Brunswick.
- ◆ Tenue de séances d'information sur l'aide financière aux étudiants, les critères d'admissibilité à une aide financière et le processus de demande aux étudiants et aux parents de la province.
- ◆ Fait un sondage sur la satisfaction de la clientèle qui a été distribué à environ 14 000 demandeurs pour recueillir des commentaires sur divers aspects de la prestation de services financiers pour étudiants dans le but d'améliorer continuellement le service à la clientèle.
- ◆ Refonte du guide d'information annuel, de la version papier de la demande et d'autres documents à l'appui.

### Services financiers pour étudiants

	2018-2019	2017-2018
Nombre de clients uniques	15 484	14 871
Montant moyen par client de l'aide financière remboursable (prêts)	8 418 \$	8 421 \$
Montant moyen par client de l'aide financière non remboursable (subventions et bourses d'études)	4 408 \$	4 307 \$

\*Ces données sont déclarées en fonction de l'année universitaire (du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet)

## Division du Travail et des Services stratégiques

La **Division du Travail et des Services stratégiques** a pour mandat de fournir des services au public en appliquant une diversité de règlements et de lois qui relèvent du ministère. La division appuie le ministère en assumant les fonctions suivantes : élaboration de politiques qui cadrent avec les priorités et les activités

du gouvernement; recherche et analyse, dont l'information sur le marché du travail et les évaluations des programmes; prévisions du marché du travail; analyses de l'environnement et services législatifs et de réglementation. Elle assure également des services généraux qui permettent aux directions opérationnelles d'offrir les programmes du ministère.

La division est constituée des directions suivantes : Services en milieu de travail (Relations industrielles et Normes d'emploi), Services des défenseurs (défenseurs des travailleurs et des employeurs), Politiques, Recherche et Analyse du marché du travail, Finances et Administration, Services de la gestion de l'information et de la technologie, Excellence du rendement et Services des ressources humaines.

Le **Tribunal d'appel des accidents au travail** relève sur le plan administratif du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la Division du Travail et des Services stratégiques. La division joue un rôle clé dans le soutien aux partenariats appropriés et au dialogue avec Travail sécuritaire NB et les intervenants de l'industrie relativement à l'élaboration de mesures législatives, réglementaires et stratégiques concernant la santé et la sécurité au travail et l'indemnisation des travailleurs. Le tribunal publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

La **Direction des Services en milieu de travail (relations industrielles)** favorise des relations syndicales-patronales harmonieuses dans les secteurs privé et parapublic en offrant l'aide d'un tiers neutre et des services de médiation préventive. Elle offre l'aide d'un tiers en nommant un conciliateur, un médiateur, une commission de conciliation, une commission d'arbitrage ou une combinaison de ceux-ci afin d'aider les parties à sortir de l'impasse. Elle offre aussi des services de médiation préventive visant à encourager des relations de travail saines entre les parties pendant qu'une convention collective est en vigueur. La direction applique la *Loi sur les relations industrielles* et ses règlements en encourageant les relations syndicales-patronales dans les secteurs privés et parapublics syndiqués de la province.

### Faits saillants

- ◆ Règlement de 20 conflits de travail grâce à l'intervention de la direction. Les conflits sont survenus durant la négociation de conventions collectives.
- ◆ Règlement de 19 conflits de travail avant que soient décrétés une grève ou un lockout, dont l'un a mené à un arrêt de travail.
- ◆ Vingt-cinq arbitres en droits ont été nommés, et 23 griefs ont fait l'objet d'une médiation.
- ◆ La direction a fourni des services de conciliation dans deux conflits dans le secteur public.

	2018-2019	2017-2018
Conflits de travail réglés avec l'intervention de la direction.	20	19
Conflits de travail réglés avant une grève ou un lockout	19	18

La **Direction des Services en milieu de travail (normes d'emploi)** promeut, supervise et applique la *Loi sur les normes d'emploi* et ses règlements. La *Loi*, qui s'applique à toutes les relations employés-employeurs réglementées par le gouvernement provincial, établit les normes minimales d'emploi qui portent sur le taux de salaire minimum et le taux des heures supplémentaires, les heures de travail, la paie de vacances et les jours fériés. La direction est chargée de représenter le directeur aux audiences devant la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick. Un élément important du mandat consiste à sensibiliser et à renseigner les employeurs, les employés et les étudiants au sujet de leurs droits et de leurs responsabilités à l'égard de la législation. Le personnel organise de nombreuses séances d'information dans toute la province pour mieux faire connaître la *Loi*.

### Faits saillants

- ◆ Le salaire minimum est passé de 11,50 \$ l'heure le 1<sup>er</sup> avril 2019.

- ◆ Cent quatre-vingt-dix-huit séances d'information ont été offertes sur les fondements de la *Loi sur les normes d'emploi*. Les séances s'adressaient aux élèves des écoles publiques et aux étudiants des établissements postsecondaires, ainsi qu'aux intervenants (employés/employeurs), aux associations professionnelles et aux nouveaux arrivants.
- ◆ La direction a répondu à 15 525 demandes de renseignements au sujet de préoccupations liées à l'emploi.
- ◆ La direction a enquêté sur 986 plaintes officielles et a mené 48 vérifications.
- ◆ Le site Web de la direction a été visité par 68 203 personnes.
- ◆ Il y a eu adoption d'un nouveau règlement énonçant les détails du congé en cas de violence conjugale, de violence entre partenaires intimes ou de violence sexuelle.

#### Activité ayant trait aux normes d'emploi

Exercice financier	Nombre de séances d'information	Nombre de demandes de renseignements	Enquêtes officielles soumises à une enquête
2018-2019	198	15 525	986
2017-2018	210	15 302	886

En vertu de la *Loi sur les accidents du travail*, la **Direction des services des défenseurs (défenseurs des travailleurs)** a pour mandat d'aider les travailleurs blessés ainsi que les personnes à leur charge à régler les questions relatives aux indemnités pour accidents du travail. Les défenseurs les aident en leur procurant de l'information, en les conseillant et, au besoin, en les représentant lors des auditions d'appel. La direction veille à l'application des lois pertinentes sur l'indemnisation des accidents au travail et sur la santé et la sécurité au travail.

#### Faits saillants

- ◆ Il y a eu 463 nouveaux cas, 414 cas clos et 534 cas actifs.
- ◆ Les défenseurs ont représenté des clients lors de 163 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

#### Défenseurs des travailleurs

	2018-2019	2017-2018
Nombre de nouveaux cas	463	388
Nombre d'audiences	163	166

La **Direction des services des défenseurs (défenseurs des employeurs)** aide les employeurs ayant des questions relatives aux indemnités pour accidents au travail par la communication et la consultation. Elle fournit aussi des possibilités d'apprentissage en cours d'emploi. La direction offre aux employeurs des conseils spécialisés et des services de représentation sur les dossiers d'indemnisation devant Travail sécuritaire NB. Elle donne des conseils spécialisés aux employeurs sur tous les aspects de l'indemnisation des accidents au travail et de sa loi applicable.

#### Faits saillants

- ◆ Il y a eu 199 nouveaux cas, 210 cas actifs et 146 cas clos.
- ◆ Les défenseurs ont représenté des clients lors de 35 audiences devant le Tribunal d'appel des accidents au travail.

#### Données sur les défenseurs des employeurs

	2018-2019	2017-2018
Nombre de nouveaux cas	199	263
Nombre d'audiences	35	39

La **Direction des Politiques, de la Recherche et de l'Analyse du marché du travail** élabore des réponses efficaces et stratégiques et mène de la recherche relative à une variété de questions et d'enjeux prioritaires. Elle appuie le ministère dans la prise de décisions et l'élaboration de politiques au moyen de la recherche, de

l'évaluation et de l'analyse. La direction dirige et soutient l'élaboration de politiques, recueille de l'information sur le marché du travail, voit à ce que le ministère respecte ses obligations conformément à la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, veille à ce que le gouvernement respecte ses obligations en vertu des conventions internationales sur le travail et sur les droits de la personne et voit à ce que le gouvernement respecte ses obligations liées à la mobilité de la main-d'œuvre décrites au chapitre 7 de l'Accord sur le libre échange canadien.

### Faits saillants

- ◆ Une présentation mise à jour de l'information sur le marché du travail a été donnée aux élèves du secondaire inscrits au cours de développement personnel et de planification de carrière en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> années. La présentation qui portait sur la planification de carrière et l'information sur le marché du travail pour les jeunes a atteint plus de 4 400 élèves dans les districts scolaires francophones et anglophones. Cela représente une augmentation de 10 % par rapport à l'exercice précédent.
- ◆ La direction a participé à la troisième compétition provinciale ChatterHigh. Le jeu éducatif en ligne fournit une plateforme où les élèves, le personnel enseignant et les parents peuvent répondre à des questions portant sur l'information sur le marché du travail, l'éducation postsecondaire et les carrières dans la province pour gagner des points, ce qui se traduit par l'octroi de prix en espèces aux écoles dans les deux secteurs de l'éducation dans la province.
- ◆ La direction a été l'hôte du premier Forum annuel d'information sur le marché du travail (IMT) rassemblant les intervenants au Nouveau-Brunswick qui travaillent avec l'IMT. Le Forum IMT de 2018 a permis aux participants de mettre en commun les constatations de la recherche et les données avec d'autres experts dans leur domaine.
- ◆ La direction a diffusé une nouvelle plateforme en ligne Profils des professions sur [emploisNB.ca](http://emploisNB.ca). Ces profils fournissent de l'information sur des centaines de professions au Nouveau-Brunswick, allant des descriptions des fonctions principales et des études exigées pour les professions aux statistiques sur les salaires, la démographie, la demande prévue et plus encore.
- ◆ La direction a mené à bien dix projets d'évaluation de ses programmes et services d'emploi pour s'assurer de répondre aux besoins du marché du travail.
- ◆ La direction a travaillé pour déterminer le soutien du Nouveau-Brunswick à la ratification par le Canada du protocole de 2014 à la Convention sur le travail forcé, 1930, et la Convention 81 sur l'inspection du travail, 1947. Ces instruments, ratifiés par le Canada le 17 juin 2019, entreront en vigueur pour le Canada le 17 juin 2020.

La **Direction des Finances et de l'Administration** gère les ressources financières du ministère ainsi que des conseils et commissions relevant du ministre, et fournit une assurance en matière d'audit. Elle aide toutes les directions à atteindre leurs objectifs pour la prestation des programmes et des services dans des domaines comme la gestion financière et la production de rapports, la gestion des installations, l'approvisionnement, la coordination de l'information ministérielle, les systèmes financiers et l'audit interne.

### Faits saillants

- ◆ Fourniture de services d'analyse financière et d'un soutien aux principales priorités gouvernementales.
- ◆ Organisation de trois réunions du comité de vérification du ministère et soutien connexe.
- ◆ Réception et coordination de plus de 4 231 demandes de renseignements par Internet et coordination des réponses à près de 800 lettres qu'ont reçues le ministre et le sous-ministre.

- ◆ Mise en œuvre d'améliorations à divers processus administratifs, dont l'utilisation des véhicules du gouvernement, les frais imputés ainsi que les procédures de signature des visiteurs.

La **Direction des Services de la gestion de l'information et de la technologie** assure le leadership et l'orientation dans la planification, la conception, l'élaboration, l'assurance de la qualité, la gestion des risques, la mise en œuvre et le soutien de solutions de technologie de l'information et de gestion de documents en fonction de la vision et du plan stratégique du ministère. Certains services sont offerts à l'interne au ministère alors que d'autres sont assurés par l'Unité des services des applications organisationnelles de Service Nouveau-Brunswick.

### Faits saillants

- ◆ Apport de modifications à la base de données sur les relations industrielles pour permettre un accès direct et la production de lettres aux intervenants dont la convention collective est sur le point d'expirer.
- ◆ Réalisation de l'imagerie des anciens relevés de notes du New Brunswick College of Craft and Design.
- ◆ Migration du stockage du ministère soit de l'ancienne technologie à la nouvelle technologie pour tous les utilisateurs du ministère et achèvement de la migration de tous les serveurs 2003.
- ◆ Mise à l'essai et atténuation de toutes les applications pour procéder à la mise en œuvre réussie d'Office 365 dans le nuage pour tous les utilisateurs du ministère parallèlement au mandat de Service Nouveau-Brunswick.
- ◆ Réalisation de la demande en ligne de la Subvention canadienne pour l'emploi qui est prête aux fins de la production.
- ◆ Participation active au projet d'élaboration d'un nouveau système de gestion de l'apprentissage au Canada atlantique.

La **Direction de l'Excellence du rendement et de la Planification stratégique** assure un leadership interministériel dans la planification stratégique et dans la mise en œuvre complète du système de gestion officielle. La gestion officielle vise à changer la culture et le mode de fonctionnement du gouvernement, tout en fournissant la meilleure valeur possible aux contribuables. Elle prévoit une approche structurée de gestion stratégique, de gestion des initiatives, de gestion quotidienne, de gestion des processus et de gestion du rendement. La direction dirige et facilite l'élaboration et la mise en œuvre du plan stratégique, et elle met en place et surveille un modèle de planification et de responsabilité ministériel.

### Faits saillants

- ◆ Formation de 35 employés comme chercheurs de gaspillage.
- ◆ Poursuite de la mise au point des plans de travail des directions et du système de planification et de responsabilisation.
- ◆ Mise en œuvre des tableaux de bord opérationnels pour aligner les résultats pour les clients sur les programmes/activités quotidiennes.

À titre de partenaire opérationnel stratégique, la **Direction du Service des ressources humaines** offre un soutien et des services à la direction et au personnel afin d'accroître l'efficacité organisationnelle et de maximiser le rendement, tout en appuyant les stratégies et les objectifs du ministère. Elle voit à la planification de l'effectif, au recrutement, à la classification, aux relations avec les employés et aux relations de travail, à la gestion du rendement, aux langues officielles, à la reconnaissance des employés, ainsi qu'à la stratégie et aux programmes de ressources humaines.

### Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi

La **Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi** a pour mandat de soutenir le développement des ressources humaines au Nouveau-Brunswick en assurant la prestation de programmes et de services d'alphabetisation et d'apprentissage aux adultes, en reconnaissant les compétences acquises, en élaborant

et en offrant des services de bibliothèques publiques afin de répondre aux besoins en matière d'information, d'éducation, de loisirs et de culture des gens du Nouveau-Brunswick, et en offrant des programmes et des services qui aident les sans-emploi, les personnes sous-employées et les nouveaux arrivants à acquérir les compétences et l'expérience de travail nécessaires pour obtenir un emploi à temps plein et qui aident les employeurs du Nouveau-Brunswick à trouver les bons employés.

#### *Ententes Canada – Nouveau-Brunswick sur le marché du travail*

1. Au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail, le GNB a offert des services à 10 057 prestataires d'assurance-emploi actifs, a aidé 8 023 prestataires actifs à accéder à un emploi et a permis de réaliser des économies de 25,58 millions de dollars au compte de l'assurance-emploi. Le nombre total de clients servis dans le cadre de l'entente se chiffrait à 18 197.
2. Au titre de l'Entente sur le développement de la main-d'œuvre, le GNB a servi 3 512 clients.

#### *Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique*

Le Conseil des premiers ministres de l'Atlantique a créé le Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique. Le partenariat permet aux provinces de collaborer pour améliorer la formation axée sur les compétences, de favoriser les occasions d'apprentissage, de recruter des immigrants et de les retenir, et de tirer profit des atouts des collectivités pour relever les nouveaux défis et saisir les nouvelles possibilités économiques. Parmi les secteurs prioritaires cernés dans le cadre du plan d'action du Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique figurent notamment l'attraction et l'immigration, l'harmonisation de l'apprentissage, les programmes d'emploi fédéraux, l'information sur le marché du travail, les mesures de soutien aux entreprises et les initiatives destinées aux jeunes.

La division comprend la Direction des services d'emploi et d'apprentissage continu, la Direction de l'apprentissage et de la certification professionnelle et le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick.

La **Direction des Services d'emploi et d'Apprentissage** continu répond de façon stratégique aux besoins en évolution du marché du travail en offrant de l'information, des services et des interventions qui sont adaptés aux besoins des chercheurs d'emploi, des apprenants adultes et des employeurs. La direction voit à ce que les nouvelles initiatives soient élaborées lorsqu'une lacune est découverte dans le service et que le personnel local a les outils et les mesures de soutien nécessaires pour aider les clients avec leurs besoins en formation et en emploi. La direction est chargée d'augmenter le taux d'alphabétisation et les compétences essentielles au travail.

#### **Faits saillants**

- ♦ Poursuite de son association accrue avec les Premières Nations et les groupes autochtones dans des initiatives liées au marché du travail, à la formation et à l'emploi. En 2018-2019, le ministère a versé 2,89 millions de dollars à 65 projets pour aider les collectivités des Premières Nations, ainsi que les organismes et les personnes autochtones.
- ♦ Poursuite du travail en partenariat avec plusieurs intervenants clés principaux dans l'avancement de l'initiative Prêt pour l'avenir NB. Reposant sur une vision commune, cette initiative provinciale place la province comme chef de file au Canada. Ses objectifs principaux sont d'améliorer les possibilités d'apprentissage expérientiel en tirant parti des contributions des étudiants à la main-d'œuvre tout en poursuivant leurs études, en augmentant le nombre d'employeurs investissant dans une main-d'œuvre hautement qualifiée et en augmentant le nombre d'étudiants demeurant, poursuivant leurs études et travaillant au Nouveau-Brunswick.
- ♦ Tenue de huit salons de l'emploi virtuels dans la province pour la première fois qui ont attiré plus de 2 500 chercheurs d'emploi de par le monde et ont permis la participation de plus de 120 entreprises du Nouveau-Brunswick.

Le **Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick** est chargé d'offrir, en vertu de la *Loi sur les bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick* et de la *Loi*

sur la *Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick*, des services de bibliothèque publique qui enrichissent la vitalité sociale, culturelle et économique des collectivités en ouvrant les portes à l'apprentissage continu pour tous. La direction est responsable du développement de la collection, de la gestion du catalogue provincial, de la gestion, du développement et du soutien des systèmes de bibliothèque et de technologie de l'information ainsi que de l'exécution de programmes et de services de bibliothèque pour tous les âges. Elle travaille avec les municipalités et les districts scolaires participants (dans le cas des bibliothèques publiques-scolaires), les commissions de bibliothèque, les partenaires et les intervenants au niveau local. Elle offre un accès à une collection provinciale de deux millions de documents dans une variété de médias grâce à une carte de bibliothèque provinciale ainsi que des services et des programmes pour les personnes de tout âge qui favorisent la lecture, l'alphabétisation, l'éducation et l'apprentissage continu. Les services comprennent 66 points de service (52 bibliothèques publiques, 11 bibliothèques publiques-scolaires, une bibliothèque publique-académique, une succursale virtuelle, ainsi qu'un service de livres par la poste) gérés par cinq régions de bibliothèques et un bureau provincial.

### Faits saillants

- ◆ Établissement et ouverture de la New Brunswick Library of Craft and Design, un partenariat entre le Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick et le NB College of Craft and Design. La nouvelle bibliothèque, établie à Fredericton, a pour mandat de servir les étudiants et les enseignants du Collège ainsi que le grand public et la communauté des arts et de l'artisanat dans l'ensemble de la province.
- ◆ Lancement de la première bibliothèque de prêts d'instruments de musique au Canada atlantique en partenariat avec la Financière Sun Life et la Bibliothèque publique de Fredericton.
- ◆ Publication du Plan stratégique relatif aux Services de bibliothèque aux Autochtones 2019-2022 qui est axé sur la prestation de programmes, de services et de collections de bibliothèque pour promouvoir les cultures, les histoires et les langues des Mi'kmaq, Wolastoqiyik et Peskotomuhkati.

- ◆ Emprunt gratuit par les usagers des bibliothèques publiques de laissez-passer au Musée acadien et au Musée des voitures d'autrefois, en plus du Musée du Nouveau-Brunswick, de la Galerie d'art Beaverbrook, du Village historique de Kings Landing et du Village historique acadien.
- ◆ Investissement dans les collections sur la santé mentale du Service des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick en partenariat avec MindCare NB et la Banque royale du Canada.
- ◆ Maintien en activité de 5 centres de ressources sept jours sur sept dans le cadre d'un projet pilote.

### Données sur les services de bibliothèque

	2018-2019	2017-2018
Cartes d'usager de bibliothèque	254 908	246 580
Visites de bibliothèque	2 425 774	2 319 255
Nombre de participants aux programmes	271 931	281 516
Prêts	2 738 838	2 721 572

La **Direction de l'Apprentissage et de la Certification professionnelle** offre des possibilités de formation en apprentissage, de perfectionnement professionnel et de certification de qualité tout au long de la vie pour les professions désignées, possibilités qui sont uniformes, à jour et conformes aux besoins de l'industrie et de sa main-d'œuvre. Grâce à ses bureaux régionaux, la direction offre ces services à des milliers d'apprentis et de personnes des métiers spécialisés en prévoyant des possibilités de niveau de formation, en validant les programmes d'études et en travaillant en vue de s'assurer que les personnes qui exercent des tâches dans divers secteurs possèdent les qualifications nécessaires. Elle a veillé à ce que la main-d'œuvre ait les compétences et les connaissances lui permettant de fonctionner efficacement sur le marché du travail. Elle détermine les besoins en formation de concert avec l'industrie, élabore les programmes dans les 50 professions pour lesquelles est offerte une formation en apprentissage et fournit des services de certification dans les 74 professions désignées.

## Faits saillants

- ♦ La proportion d'inscriptions à l'apprentissage a augmenté de 9 % (102).
- ♦ La proportion de certificats d'aptitude délivrés a augmenté de 1 % (7).
- ♦ L'objectif visant à harmoniser la formation professionnelle au Canada atlantique et au pays a été poursuivi. À la fin de l'exercice 2018-2019, la direction avait harmonisé de façon importante 80 % des métiers Sceau rouge nationaux dans quatre domaines principaux. La deuxième phase des activités d'harmonisation au Canada atlantique des 21 composantes clés déterminées est sur le point de prendre fin. La troisième phase devrait inclure une solution de mise à jour pour l'avenir.
- ♦ Le modèle de conseiller en stratégies d'apprentissage de la direction a continué d'afficher du succès comme en témoignent nos taux de réussite à l'examen du Sceau rouge. Ces taux dépassent la moyenne nationale. Donc les apprentis du Nouveau-Brunswick ont 11 % plus de chance de réussir leur examen final comparativement au reste du pays. Ce succès a mené à l'établissement d'un projet financé par le gouvernement fédéral pour élargir le modèle actuel du Nouveau-Brunswick à quatre autres instances au Canada.

### Données sur l'apprentissage

	2018-2019	2017-2018
Inscriptions à l'apprentissage	1 282	1 180
Certificats délivrés	1 308	1 301
Programme d'apprentissage pour les jeunes	108	73

### Interventions des conseillers en stratégies d'apprentissage

Nombre de clients servis	370	409
Nombre d'interventions entamées	1 902	2 083
Nombre d'interventions réalisées	1 503	1 719

## Division de la croissance démographique

La **Division de la Croissance démographique** est responsable de la mise en œuvre des politiques gouvernementales pour contribuer à la croissance démographique et économique du Nouveau-Brunswick grâce à l'attraction et au maintien d'immigrants, au rapatriement, à l'accroissement de l'immigration francophone et au soutien en matière de multiculturalisme.

La division comprend l'Unité des Politiques, de la Recherche et des Relations fédérales-provinciales-territoriales, l'Unité de l'Immigration et des Opérations et l'Unité de l'Attraction et de l'Intégration de la main-d'œuvre.

La **Commission des droits de la personne** du Nouveau-Brunswick relève sur le plan administratif du ministre par l'entremise du sous-ministre adjoint de la division de la croissance démographique. La Division joue un rôle important de soutien aux partenariats et au dialogue avec les intervenants en ce qui concerne l'élaboration d'initiatives législatives, réglementaires et stratégiques. La commission publie un rapport annuel distinct de celui du ministère.

L'**Unité des Politiques, de la Recherche et des Relations fédérales-provinciales-territoriales** coordonne une approche stratégique des relations fédérales-provinciales-territoriales, applique et surveille l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada-Nouveau-Brunswick sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique, représente le gouvernement provincial dans différents groupes de travail fédéraux-provinciaux-territoriaux sur l'immigration et les politiques, diffuse des renseignements sur les tendances et les politiques en matière de croissance démographique à d'autres secteurs du ministère, à d'autres ministères et au public; mène des évaluations annuelles des programmes d'immigration provinciaux; et offre un soutien à la recherche aux hauts fonctionnaires. Grâce au Partenariat pour la main-d'œuvre de l'Atlantique, elle s'associe avec des homologues de l'Atlantique pour promouvoir des possibilités régionales et accroître l'immigration dans cette région.



## Faits saillants

- ♦ Il y a eu finalisation des consultations auprès d'intervenants ciblés en vue d'éclairer l'élaboration d'une stratégie de croissance démographique renouvelée pour le Nouveau-Brunswick.
- ♦ Le ministère a mené des consultations pour prolonger le Programme pilote d'immigration au Canada atlantique qui passera de trois à cinq ans.
- ♦ Il y a eu poursuite de la mise en œuvre du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et du Programme des candidats de la province, ce qui a mené à un nombre record de désignations.
- ♦ Il y a eu collaboration avec les bureaux régionaux de l'emploi du ministère pour pourvoir aux emplois disponibles par l'immigration lorsqu'il n'était pas possible de le faire avec des travailleurs d'ici.
- ♦ Consultation d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada et du Manitoba pour assumer, au cours des trois prochaines années, la fonction de coprésident du Forum des ministres responsables de l'immigration et de leur groupe de soutien.

L'Unité de l'Immigration et des Opérations offre un soutien opérationnel à la division, assurant ainsi le fonctionnement efficace des programmes d'immigration provinciaux conformément à l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur l'immigration et l'Accord Canada – Nouveau-Brunswick sur le programme pilote d'immigration au Canada atlantique. Elle gère et surveille les demandes au Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique en les entrant dans une base de données électroniques où elle en fera le suivi.

## Faits saillants

- ♦ Attraction de 2 291 immigrants dans le cadre du Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique, ce qui représente une augmentation de 49 % par rapport à l'année civile 2017.

- ♦ Coordination de l'intégration du Programme pilote d'immigration au Canada atlantique dans Biznet.

## Certificats de désignation

	2018*	2017*
Programme des candidats du Nouveau-Brunswick	1 183	1 055
Programme pilote d'immigration au Canada atlantique	1 108	487
<b>Total des certificats délivrés</b>	<b>2 291</b>	<b>1 542</b>

(\*) Aux fins d'harmonisation avec les autres rapports publics, le ministère suit l'année civile.

L'Unité de l'Attraction et de l'Intégration de la main-d'œuvre gère les dossiers des candidats liés à l'immigration ainsi qu'à l'établissement et à l'intégration des immigrants dans la province. La direction gère le Programme des candidats du Nouveau-Brunswick et les demandes au Programme pilote d'immigration au Canada atlantique et met en œuvre les mesures pour attirer de nouveaux arrivants francophones et des travailleurs spécialisés vivant ailleurs au Canada en élaborant, en organisant et en mettant en œuvre des activités de promotion et de recrutement à l'échelle nationale et internationale.

## Faits saillants

- ♦ L'unité a participé à plusieurs activités de promotion et d'attraction pour attirer les immigrants francophones. Le ministère a donc atteint 31 % des immigrants francophones par le Programme des candidats de la province.
- ♦ Elle a participé à diverses activités d'attraction et de promotion visant à aider les employeurs néo-brunswickois à combler leurs besoins en main-d'œuvre. Elle a mené des activités de recrutement pour les employeurs au Moyen-Orient (Égypte, Émirats arabes unis et Qatar), à Hong Kong, aux Philippines, au Royaume-Uni, en Pologne, en Ukraine, en Roumanie et aux États-Unis, en partenariat avec une diversité d'ambassades, de consulats, d'organismes d'établissement des immigrants et de municipalités du Canada.

# Information financière

## Recettes brutes du ministère

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	Notes
Autres intérêts créditeurs	11 103,0 \$	22 641,4	11 538,4 \$	(1)
Licences et permis	2 333,0 \$	1 755,5 \$	(577,5 \$)	
Vente de biens et de services	4 208,0 \$	3 608,5 \$	(599,5 \$)	
Recettes diverses	19 225,0 \$	20 129,3 \$	904,3 \$	
Subventions conditionnelles – Canada	126 502,0 \$	127 519,8 \$	1 017,8 \$	(2)
<b>Totaux – Recettes au compte ordinaire</b>	<b>163 371,0 \$</b>	<b>175 654,5 \$</b>	<b>12 283,5 \$</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes aux données financières.

## Recettes au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	Notes
Programme canadien de prêts aux étudiants	2 136,0 \$	2 025,6 \$	(110,4 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	500,2 \$	200,2 \$	
Projets recouvrables	350,0 \$	247,0 \$	(103,0 \$)	
<b>Totaux – Recettes au compte à but spécial</b>	<b>2,786,0 \$</b>	<b>2 772,8 \$</b>	<b>(13,2 \$)</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes aux données financières.

## Dépenses brutes du ministère

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	
<b>Division de l'éducation postsecondaire</b>				
Affaires postsecondaires	171 808,4 \$	183 294,2 \$	11 485,8 \$	(3)
<b>Division du Travail et des Services stratégiques</b>				
Services ministériels	3 093,0 \$	2 955,2 \$	(137,8 \$)	
Travail et Politique	10 186,4 \$	7 536,6 \$	(2 649,8 \$)	(4)
<b>Division de l'Apprentissage pour adultes et de l'Emploi</b>				
Bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick	15 834,0 \$	15 774,1 \$	(59,9 \$)	
Apprentissage des adultes	10 072,0 \$	8 254,5 \$	(1 817,5 \$)	(5)
Développement de l'emploi	27 893,8 \$	23 947,4 \$	(3 946,4 \$)	(6)
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d'œuvre	18 221,0 \$	15 561,4 \$	(2 659,6 \$)	(7)
Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	97 847,8 \$	97 168,0 \$	(679,8 \$)	
<b>Division de la croissance démographique</b>				
Croissance démographique	8 254,0 \$	8 351,2 \$	97,2 \$	
<b>Commission de l'enseignement supérieur des provinces maritimes</b>	284 828,0 \$	286 669,0 \$	1 841 0 \$	(8)
<b>Totaux – Dépenses ordinaires</b>	<b>648 038,4 \$</b>	<b>649 511,6 \$</b>	<b>1 473,2 \$</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes aux données financières.

## Dépenses au compte à but spécial

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus/(moins)	
Programme canadien de prêts aux étudiants	2 225,0 \$	2 057,5 \$	(167,5 \$)	
Fonds en fiducie pour bibliothèques	300,0 \$	399,9 \$	99,9 \$	
Projets recouvrables	350,0 \$	265,1 \$	(84,9 \$)	
<b>Totaux – Recettes au compte à but spécial</b>	<b>2 875,0 \$</b>	<b>2 722,5 \$</b>	<b>(152,5 \$)</b>	

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes aux données financières.

## Sommaire des recettes et des dépenses des organismes de service spécial New Brunswick College of Craft and Design et Service de l'admission collégiale

Pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019  
(en milliers de dollars)

	2018-2019			Notes
	Budget	Résultat réel	Écart plus(moins)	
Solde d'ouverture	1 175,0 \$	1 485,5 \$		
<b>Recettes</b>				
Rendement du capital investi	2,0 \$	2,3 \$	0,3 \$	
Vente de biens et de services	1 241,0 \$	2 290,9 \$	1 049,9 \$	(9)
Recettes diverses	4,0 \$	10,0 \$	6,0 \$	
Transfert des ministères	3 844,0 \$	3 898,8 \$	54,8 \$	
<b>Total – Recettes</b>	<b>5 091,0 \$</b>	<b>6 202,0 \$</b>	<b>1 111,0</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>5 091,0 \$</b>	<b>6 124,8 \$</b>	<b>1,033,8 \$</b>	<b>(10)</b>
<b>Excédent (déficit) pour l'exercice</b>	<b>0,0 \$</b>	<b>77,2 \$</b>	<b>77,2 \$</b>	
Solde de clôture	1 175,0 \$	1 562,7 \$		

Les écarts de plus d'un million de dollars sont expliqués dans les notes afférentes aux données financières.

### Notes

#### Note 1 – Autres intérêts créditeurs

L'écart est principalement attribuable à la décision prise par le gouvernement de ne pas abaisser le taux d'intérêt sur la partie provinciale des prêts aux étudiants, comme cela avait été prévu auparavant.

#### Note 2 – Subventions conditionnelles – Canada

L'écart est principalement attribuable à la prolongation d'un an de l'Entente de subvention conditionnelle sur les compétences essentielles au travail.

#### Note 3 – Affaires postsecondaires

L'écart était principalement attribuable aux dépenses accrues dans le Programme d'aide financière aux étudiants à cause d'un financement accru aux étudiants ainsi que de frais d'intérêt et de coûts plus élevés pour la provision pour pertes.

#### Note 4 – Travail et Politique

L'écart est principalement attribuable au nombre plus faible que prévu de projets de recherche sur l'analyse du marché du travail, au nombre plus faible que prévu d'appels auprès du Tribunal d'appel des accidents au travail et d'économies au titre des services des défenseurs des travailleurs.

#### Note 5 – Apprentissage pour adultes

L'écart est principalement attribuable à une augmentation du recouvrement à partir de l'Entente sur le développement du marché du travail pour la formation en apprentissage.

#### Note 6 – Développement de l'emploi

L'écart est principalement attribuable à des coûts plus faibles que prévu pour le Fonds d'emploi touristique pour les aînés, ainsi que les programmes d'apprentissage expérientiel et Stage d'emploi étudiant pour demain (SEED).

#### Note 7 – Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d'œuvre

L'écart est principalement attribuable à une participation plus faible que prévu aux programmes associés à la formation de la main-d'œuvre, Accroissement de l'emploi – Diplômé de niveau postsecondaire et Formation et perfectionnement professionnel.

#### Note 8 – Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes

L'écart est principalement attribuable à un manque à gagner dans la subvention de fonctionnement sans restriction.

**Note 9 – Organismes de service spécial – Ventes de biens et de services**

L'écart est principalement attribuable à une forte augmentation du nombre de demandes d'admission, notamment d'étudiants étrangers, qui ont été traitées par le Service de l'Admission collégiale.

**Note 10 – Organismes de service spécial – Dépenses**

L'écart est principalement attribuable à un nombre plus élevé que prévu d'inscriptions d'étudiants au New Brunswick College of Craft and Design, ce qui a entraîné des coûts de dotation, des coûts de location d'espaces et d'autres coûts connexes.

## Résumé des dépenses – Programmes d'emploi, d'alphabétisation et programme Compétences essentielles au travail en 2018-2019

(en milliers de dollars)

Programmes d'emploi	Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de la main-d'œuvre	Développement de l'emploi	Entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement du marché du travail	Total
Aptitudes à l'emploi	81,6 \$	1 169,9 \$	714,0 \$	1 965,5 \$
Accroissement de l'emploi	2 533,1 \$	5 733,2 \$	17 467,5 \$	25 733,8 \$
Formation et perfectionnement professionnel	3 433,3 \$		42 116,7 \$	45 550,0 \$
Stage d'emploi étudiant pour demain	619,4 \$	6 285,5 \$	3 101,2 \$	10 006,1 \$
Services d'emploi	4 439,0 \$	7 071,9 \$	21 087,1 \$	32 598,0 \$
Compétences essentielles au travail	2 834,1 \$			2 834,1 \$
Rattrapage scolaire du RésCAA	643,8 \$	834,0 \$		1 477,8 \$
<b>Total partiel des programmes</b>	<b>14 584,3 \$</b>	<b>21 094,5 \$</b>	<b>84 486,5 \$</b>	<b>120 165,3 \$</b>
Administration	977,1 \$	2 852,9 \$	12 681,5 \$	16 511,5 \$
<b>Total des dépenses des programmes d'emploi</b>	<b>15 561,4 \$</b>	<b>23 947,4 \$</b>	<b>97 168,0 \$</b>	<b>136 676,8 \$</b>
<b>Budget 2018-2019</b>	18 221,0 \$	27 893,8 \$	97 847,8 \$	143 962,6 \$
<b>Écart plus/(moins)</b>	<b>(2 659,6 \$)</b>	<b>(3 946,4 \$)</b>	<b>(679,8 \$)</b>	<b>(7 285,8 \$)</b>

# Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en 2018-2019 pour le ministère.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année			
Type d'employé		2018	2017
Permanent		701	691
Temporaire		136	186
<b>TOTAL</b>		<b>837</b>	<b>877</b>

Le ministère a annoncé **116** concours, dont **57** concours ouverts (publics), **58** concours restreints (internes) et un concours intraministériel.

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le ministère a procédé aux nominations ci-dessous à l'aide d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être effectuée sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles un accès égal à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel.	16(1)(a)	1
Programme de gestion du talent au niveau ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)(b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)(c)	14
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes COOP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère ni auprès de l'ombud.

# Résumé des projets de loi et des activités législatives

Projet de loi n°	Nom du projet de loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
2	<i>Loi concernant la mise en œuvre des recommandations du rapport du Groupe de travail sur Travail sécuritaire NB</i> <a href="https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1397&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=">https://www1.gnb.ca/legis/bill/editform-f.asp?ID=1397&amp;legi=59&amp;num=0&amp;page=</a>	12 décembre 2018	Le projet de loi donnait suite aux recommandations du Groupe de travail jugées une priorité pour réduire ou augmenter les coûts. Les priorités s'articulent autour des trois grands aspects suivants : le Tribunal d'appel des accidents au travail, les prestations et la période d'attente de trois jours.

## Modifications réglementaires/nouveaux règlements

Rég. n°	Nom du règlement	Date du dépôt	Sommaire des modifications
2018-81	<i>Loi sur les normes d'emploi</i> – Règlement sur les congés en cas de violence familiale, de violence entre partenaires intimes ou de violence sexuelle <a href="https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-81.pdf">https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-81.pdf</a>	22 août 2018	Le nouveau règlement énonce les détails du congé en cas de violence conjugale, de violence entre partenaires intimes ou de violence sexuelle.
2018-82	<i>Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail et règlement général</i> <a href="https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-82.pdf">https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-82.pdf</a>	22 août 2018	Cette modification réglementaire traite de la violence et du harcèlement au travail comme un danger pour la santé et la sécurité au travail.
2018-86	<i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> – Règlement relatif à l'annexe de la Loi <a href="https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-86.pdf">https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2018/2018-86.pdf</a>	22 août 2018	La modification réglementaire a ajouté « Cannabis N.-B. Ltée » dans la première annexe de la <i>Loi relative aux relations de travail dans les services publics</i> (partie IV).
2019-2	<i>Loi sur les normes d'emploi</i> – Modification au salaire minimum <a href="https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2019/2019-2.pdf">https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2019/2019-2.pdf</a>	28 mars 2019	Cette modification réglementaire a augmenté le salaire minimum au Nouveau-Brunswick qui est passé à 11,50 \$ l'heure, à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019, et a établi que le salaire minimum doit être réajusté le 1 <sup>er</sup> avril 2020, et le 1 <sup>er</sup> avril de chaque année par la suite, du taux de variation de l'indice des prix à la consommation.
2019-3	<i>Loi sur les normes d'emploi</i> – Salaire minimum des moniteurs et des organisateurs des camps d'été résidentiels <a href="https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2019/2019-3.pdf">https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2019/2019-3.pdf</a>	28 mars 2019	Cette modification réglementaire a haussé le salaire minimum des moniteurs et des organisateurs ainsi : a) du 1 <sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, inclusivement, 440 \$ par semaine; b) du 1 <sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021, inclusivement, 470,80 \$ par semaine; c) du 1 <sup>er</sup> avril 2021 au 31 mars 2022, inclusivement, 501,60 \$ par semaine; d) à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2022, le salaire minimum par semaine à verser en vertu de l'article 8 du Règlement sur le salaire minimum – <i>Loi sur les normes d'emploi</i> .
2019-4	<i>Loi sur les normes d'emploi</i> – Modification aux catégories des salariés employés dans les travaux de construction de la Couronne <a href="https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2019/2019-4.pdf">https://www.gnb.ca/0062/acts/BBR-2019/2019-4.pdf</a>	28 mars 2019	Cette modification réglementaire a abrogé et remplacé l'annexe A du Règlement pour s'assurer que toutes les catégories de salariés employés dans les travaux de construction de la Couronne reçoivent au moins le taux du salaire minimum général, à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2019.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du ministère en 2018-2019 se trouvent à l'adresse : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=13>

# Résumé des activités liées aux langues officielles

## Introduction

Le ministère a continué de mettre en œuvre un plan d'action en réponse au Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du GNB. Le plan d'action cible quatre axes précis : la langue de service, la langue de travail, le développement des deux communautés linguistiques officielles et la connaissance de la *Loi* et des autres obligations. Le plan d'action est géré par la Direction des services des ressources humaines.

Le plan d'action de 2015 du GNB a fourni aux ministères différentes initiatives gouvernementales à entreprendre au cours des cinq années.

## Axe 1

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de service :

- Consultation et discussions régulières entre les conseillers en ressources humaines et les gestionnaires pour mieux répondre aux exigences des profils linguistiques et aux besoins. Le pourcentage d'achèvement des profils linguistiques pour 2018-2019 était de 93 %.

## Axe 2

Activités qui sont survenues pour appuyer l'objectif de la langue de travail :

- De la formation en langue seconde a été offerte aux employés qui répondaient aux exigences de la Politique sur la formation linguistique en langue seconde du ministère. Douze employés ont reçu une formation en langue seconde en 2018-2019.

## Axe 3

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la promotion des langues officielles :

- Dans le cadre du programme d'orientation du ministère, les nouveaux employés doivent se familiariser avec la *Loi sur les langues officielles* en suivant les modules obligatoires iLearn.
- Dans le cadre du processus annuel de gestion du rendement, tous les employés devaient prendre connaissance de la *Loi sur les langues officielles*.

## Axe 4

Activités qui sont survenues pour répondre à l'objectif de la connaissance de la *Loi sur les langues officielles* :

- La coordonnatrice des langues officielles du ministère a assisté aux réunions trimestrielles organisées par le Conseil du Trésor pour rester au fait de toutes les activités entourant les langues officielles et intervenir de manière proactive à cet égard.

## Conclusion

Ces résultats témoignent des retombées favorables des diverses initiatives découlant du plan d'action en ce qui concerne la sensibilisation aux langues officielles au sein du ministère et l'acceptation de celles-ci.



# Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

## Section 1 – Comprend l'exercice en cours et l'exercice précédent.

Nom et année du secteur d'audit avec le lien au document en ligne	Recommandations
	Total
2018 Chapitre 2 : Travail sécuritaire NB – Phase 1 - Gouvernance <a href="https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap2f.pdf">https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Chap2f.pdf</a>	7

Recommandations adoptées	Mesures prises
<p>2.61 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– amorce un processus pour s'assurer que les nominations sont faites en temps opportun;</li> <li>– respecte les lois provinciales et la politique du gouvernement lorsqu'il recommande la nomination des membres du conseil en vertu de la <i>Loi</i>;</li> <li>– documente clairement le processus de nomination et fournisse une justification claire pour les recommandations de nomination formulées au gouvernement.</li> </ul>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation. Il adhère actuellement au processus relatif aux organismes, conseils et commissions (OCC) du gouvernement qui se conforme aux lois provinciales et à la politique du gouvernement pour s'assurer que les nominations au conseil sont faites en temps opportun.</p> <p>Plusieurs modifications ont été apportées à la <i>Loi sur la Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail et le Tribunal d'appel des accidents au travail</i>, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– exiger que le processus de nomination des membres du conseil tienne compte des compétences et qualifications nécessaires afin de garantir que le conseil a les capacités nécessaires pour offrir une bonne gouvernance;</li> <li>– prévoir que les nominations par le lieutenant-gouverneur en conseil soient faites à partir d'une liste de noms de personnes qui sont recommandées par le conseil de Travail sécuritaire NB et dont la candidature est proposée par les intervenants des travailleurs ou des employeurs;</li> <li>– d'exiger que les nominations tiennent compte des compétences et aptitudes requises par le conseil au moment de la nomination, quel que soit l'appui des intervenants.</li> </ul>
<p>2.66 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail s'assure que les recommandations futures formulées au gouvernement pour des nominations à Travail sécuritaire NB ne créent pas un conflit d'intérêts et n'entraînent pas une réduction de l'indépendance de la société.</p>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation. Les modifications législatives apportées cette année ont changé le processus de nomination. Ainsi les futures nominations seront faites à partir d'une liste de noms de personnes qui ont été recommandées par le conseil de Travail sécuritaire NB et dont la candidature a été proposée par les intervenants des travailleurs ou des employeurs.</p>
<p>2.83 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail coordonnent leurs efforts pour prendre des décisions en temps opportun à l'égard des futures nominations de Travail sécuritaire NB.</p>	<p>Le ministère accepte cette recommandation et continue de travailler étroitement avec le Bureau du Conseil exécutif (BCE) pour faciliter une meilleure coordination et la nomination des membres en temps opportun au conseil de Travail sécuritaire NB selon le processus actuel des OCC.</p>

Recommandations adoptées	Mesures prises
<p>2.90 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail énonce clairement ses exigences et attentes dans la lettre de mandat.</p>	<p>L'exigence relative à la délivrance de lettres de mandat vient de l'adoption de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> en 2014. Le ministère accepte cette recommandation et a énoncé plus clairement les exigences et attentes dans la lettre de mandat de Travail sécuritaire NB à partir de 2019. La lettre de mandat de 2019 de Travail sécuritaire NB comprend l'orientation stratégique et opérationnelle, ainsi que les exigences en matière de rendement comme l'exige la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>, et ce, en collaboration avec Travail sécuritaire NB.</p>
<p>2.98 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail se conforme aux exigences de la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i> en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– émettant annuellement des lettres de mandat;</li> <li>– faisant respecter la présentation d'un plan annuel par Travail sécuritaire NB conformément aux exigences de la loi en question.</li> </ul>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation. Le ministère s'est engagé à soumettre annuellement des lettres de mandat et à tenir Travail sécuritaire NB responsable de la soumission de son plan annuel comme l'exige la <i>Loi sur la reddition de comptes et l'amélioration continue</i>.</p>
<p>2.103 Nous recommandons que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail surveille les progrès accomplis par Travail sécuritaire NB en vue de répondre aux exigences et attentes fournies dans les lettres de mandat du ministère et en rende compte publiquement.</p>	<p>Le ministère accepte pleinement cette recommandation et travaillera avec Travail sécuritaire NB pour élaborer d'autres mécanismes en vue de surveiller les progrès relatifs aux attentes énoncées dans les lettres de mandat. Il sera envisagé d'incorporer l'information dans les rapports annuels du ministère et de Travail sécuritaire NB.</p>
<p>2.131 Nous recommandons que le conseil d'administration de Travail sécuritaire NB et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail élaborent, documentent et mettent en œuvre conjointement une stratégie de relève pour assurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– le recrutement en temps opportun de tous les postes du conseil, y compris le président et vice-président;</li> <li>– un échelonnement efficace des mandats des membres du conseil.</li> </ul>	<p>Le ministère continuera de travailler avec Travail sécuritaire NB et le BCE pour surveiller les mandats des membres actuels du conseil et planifier en conséquence pour assurer le fonctionnement efficace du conseil. L'échelonnement des mandats des membres du conseil sera envisagé dans les futures modifications législatives.</p>

## Section 2– Comprend les périodes de référence de la troisième, quatrième et cinquième année.

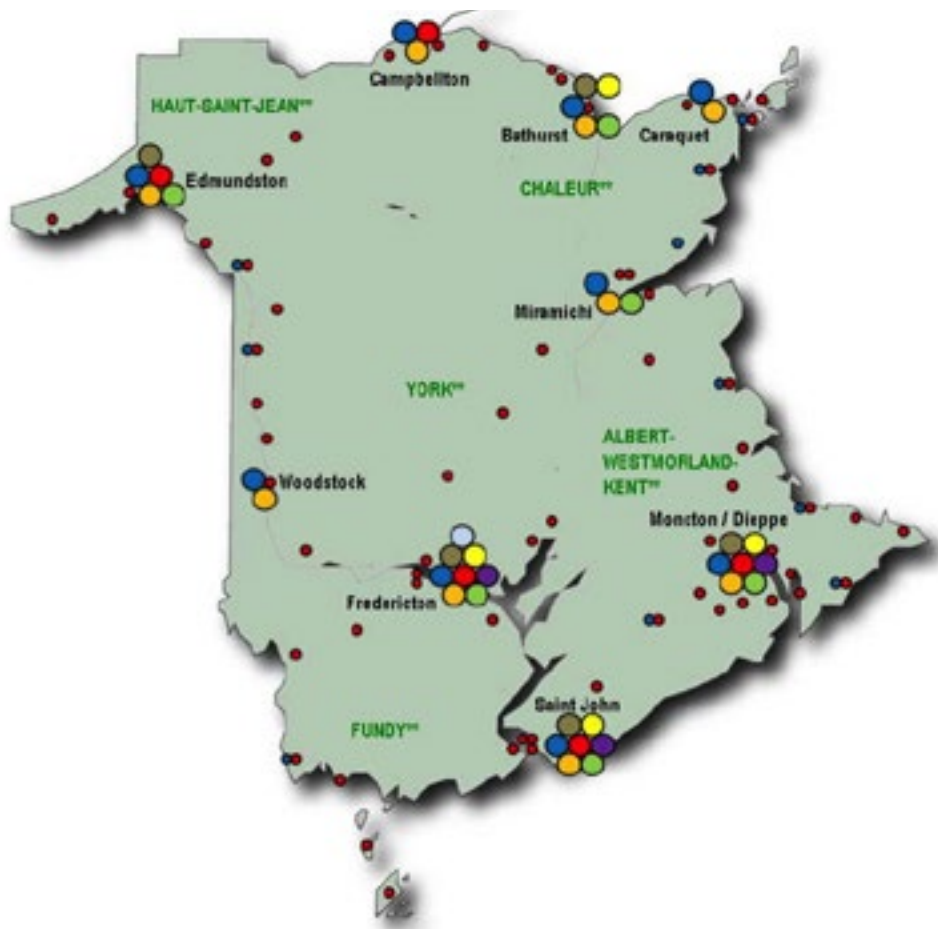
Il n'y a aucune recommandation en suspens de la troisième, quatrième et cinquième année.

# Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice 2018-2019.

# Annexe A

## Services et emplacement des bureaux du ministère



- Services d'emploi et d'apprentissage continu – bureaux satellites\*
- Apprentissage et Certification professionnelle
- Défenseur des travailleurs
- Défenseur des employeurs
- Normes d'emploi
- Bureau régional des régions de bibliothèques – bibliothèques publiques\*\*
- Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick
- New Brunswick College of Craft and Design

\* Les Services d'emploi et d'apprentissage continu ont des bureaux satellites à Shippagan, à Tracadie, à Neguac, à Grand-Sault, à Perth-Andover, à Sussex, à St. Stephen, à Richibucto, à Sackville et à Shediac.

\*\* En plus des cinq régions de bibliothèques, le Nouveau-Brunswick compte 64 bibliothèques publiques, soit 11 dans la région Chaleur, 15 dans la région de York, 12 dans la région du Haut-Saint-Jean, 16 dans la région d'Albert-Westmorland-Kent et 10 dans la région de Fundy.